

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Présents : Jean-Yves PILLIER, Thierry BOURASSEAU, Pascal CHAMPION, Françoise BERNET-CARAMAN, Cédric BONNEAU, Françoise COUVÉ, Damien CUREAUDEAU, Fabienne HUBERT, Vincent IMHOFF, Mathieu LE BEC, Marie-Laure MERCIER, Sarah NIVELLE.

Absente excusée : Maud COUAILLIER.

Secrétaire : Marie-Laure MERCIER.

Compte financier unique 2024

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant :

1°) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) sur la comptabilité des valeurs inactives,

Sous la présidence de Madame Françoise BERNET-CARAMAN après que Monsieur le maire se soit retiré de la salle,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique de l'exercice 2024 qui fait tout particulièrement ressortir les résultats d'exécution budgétaire suivants ;

... en section de fonctionnement :

. dépenses	:	354 585,09 €
. recettes	:	413 015,49 €
. excédent antérieur	:	161 293,75 €
d'où un résultat de clôture de	:	+ 219 724,15 euros

... en section d'investissement :

. dépenses	:	94 283,83 €
. recettes	:	155 217,01 €
. déficit antérieur	:	75 329,06 €
d'où un résultat de clôture de	:	- 14 395,88 euros
soit un excédent global de clôture de	:	205 328,27 euros

Puis, Madame BODIN Béatrice, conseillère aux décideurs locaux au sein du Service de Gestion Comptable de Saumur et présente à cette réunion, fait une rapide présentation financière et fiscale de la Commune : celle-ci ne fait l'objet d'aucune observation.

Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité le compte fiscal unique de l'exercice 2024 qui présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

. au titre des exercices antérieurs : + 161 293,75 €
. au titre de l'exercice arrêté : + 58 430,40 €
soit un résultat à affecter de 219 724,15 euros,

Vu :

. le déficit d'investissement de 14 395,88 €,
. le montant des restes à réaliser d'investissement s'élevant à..... 11 302,00 €,
soit un besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à : 25 697,88 €,

décide d'affecter, pour les besoins sus-énoncés à couvrir, la somme de 25 697,88 euros du résultat à la section de fonctionnement 2024 en investissement 2025 (article budgétaire 1068), le solde du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, à savoir 194 026,27 euros, étant reporté à l'article 002 de la section de fonctionnement du budget 2025.

Budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

... en section de fonctionnement à : 592 839,00 euros
... en section d'investissement à : 152 597,88 euros

Vote des taux de la fiscalité locale

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des produits fiscaux pour l'année en cours qui affirme le montant prévu au budget et nécessaire à son équilibre, le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix et 1 abstention, décide de maintenir les taux d'imposition de chacune des taxes directes locales ainsi reconduits pour l'année 2025 :

. 40,26 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
. 30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
. 12,80 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants.

Echange parcellaire au lieudit « Chenevreaux de la Rivière »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier de Monsieur GIRAULT André sollicitant une régularisation de l'échange de terrain convenu à l'amiable au lieudit « Chenevreaux de la Rivière »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'échange de terrain, en section cadastrale ZA, concernant la parcelle n° 457, d'une superficie de 325 m², appartenant à la Commune et la parcelle n° 456, pour une surface égale. Il accepte de participer financièrement à hauteur de 50% des frais, de géomètre d'une part estimés à 1 326 € TTC et de notaire d'autre part, liés à cet échange. Et il autorise le maire à signer tout document à intervenir concernant cette opération immobilière.

Alarme de la mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'alarme actuelle, qui avait été installée au sein de la mairie en 2010, est devenue inopérante et il propose de la remplacer.

Après que Monsieur BONNEAU Cédric, représentant de la société Netx Systems, se soit retiré de la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'installation d'une nouvelle centrale d'alarme, pour détection de mouvements mais également d'incendie, au sein de la mairie, pour un montant de 1 861,82 euros hors taxes (2 234,18 € TTC) et autorise le maire à signer le devis correspondant.

Chemin limitrophe avec la commune de Distré

Monsieur le Maire fait part au Conseil de travaux à envisager au titre de l'entretien du chemin agricole mitoyen avec la commune de Distré mais stipule qu'il ne dispose pas de tous les éléments techniques et financiers à ce jour pour traiter de ce sujet.

La décision sur cette affaire est donc reportée à une séance ultérieure.

Questions diverses :

. Logement locatif sis 11 Rue du Mousseau

Suite à la visite du logement locatif sis au numéro 11, rue du Mousseau, à laquelle chaque conseiller municipal a été invité, samedi 22 mars dernier, un débat s'installe sur l'avenir de ce bâtiment communal, vacant depuis le 1^{er} mars dernier.

Constatation faite d'importants travaux à réaliser, diverses orientations sont évoquées dans l'attente d'un prochain rendez-vous avec l'Office Public de l'Habitat (OPH), gestionnaire de logements locatifs sociaux.

. Travaux de réaménagement de voirie

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les premiers plans d'étude confectionnés, suite au relevé topographique qui a été réalisé, en vue du réaménagement de la voirie programmé pour la sécurisation du bourg du village.

Un débat s'installe à l'issue duquel le Conseil charge le maire de demander des modifications d'implantation au bureau d'étude missionné pour cette affaire.

Fait et délibéré les : jour, mois et an sus-dits.

Le Maire,

La secrétaire,